

# BIOSÉCURITÉ

## Recommandations pour les exposants



### AVANT L'EXPOSITION

**1. Assurez-vous** que toutes les vaches laitières en lactation que vous comptez apporter à une foire ou une exposition ont obtenu un [résultat négatif](#) pour l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) A(H5N1) à un test de dépistage approuvé dans les 7 jours précédant leur arrivée sur le site de l'exposition.

**2. Veillez à :**

- contacter les organisateurs pour connaître les exigences propres à l'exposition avant la tenue de l'événement.
- connaître les [exigences](#) relatives au retour du bétail au Canada, dans le cas d'une exposition ayant lieu aux États-Unis.
- rappeler aux exposants qu'un délai supplémentaire est nécessaire pour que les vétérinaires de troupeau puissent se rendre sur place et prélever des échantillons, et pour que les échantillons soient traités et analysés dans un laboratoire agréé.
  - Par exemple, si vous comptez participer à une exposition le 31 août, la date la plus tardive à laquelle le test est considéré comme étant acceptable est le 24 août.

**3. Nettoyez** et désinfectez tout le matériel que vous envisagez apporter à l'événement (par exemple, le matériel d'alimentation, les outils de nettoyage, le matériel de toilette, l'intérieur et l'extérieur des véhicules et des remorques, l'équipement de traite portable, etc.) à l'aide de [désinfectants sécuritaires et approuvés](#)

**4. Familiarisez-vous** avec les signes de l'influenza chez les bovins (p. ex., diminution de la production de lait, de l'appétit et de la motilité du rumen, lait épais ou décoloré, léthargie, fièvre et/ou déshydratation, signes de mammite dans un ou plusieurs quartiers, fumier sec, constipation, écoulements nasaux ou diarrhée dans certains cas) et ne participez pas à un événement animalier si votre bétail en est atteint.

**5. Évitez** de mélanger des animaux provenant de lieux/exploitations différents une fois le test de dépistage effectué. Les animaux provenant de différents troupeaux doivent être transportés séparément afin de minimiser le risque de contamination croisée.

**6. Travaillez** avec le vétérinaire de votre troupeau pour vous assurer que les animaux :

- N'ONT PAS séjourné dans un endroit où ils ont été en contact avec des troupeaux laitiers ayant des cas connus d'infection à l'IAHP A (H5N1) au cours des 60 derniers jours (p. ex., dans un État des États-Unis).
- ne présentent aucun signe clinique de maladie potentiellement infectieuse, contagieuse ou transmissible.
- sont en bonne santé et ont reçu les principaux vaccins.

**7. Assurez-vous** que vous ne présentez aucun symptôme de maladie respiratoire lorsque vous assistez à une exposition et que vous n'avez pas voyagé à l'étranger ou visité une ferme où il existe un cas positif à l'IAHP A (H5N1) au cours des 72 heures précédant l'événement.